

Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda



Une publication des Territoires de la Mémoire asbl

Centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté

Éditeur responsable : Jérôme Jamin, *président* Boulevard de la Sauvenière 33–35, 4000 Liège Téléphone 04 232 70 60

Courriel: accueil@territoires-memoire.be

Les Territoires de la Mémoire tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réalisation.

Pour tous renseignements concernant la publication

Service pédagogique des Territoires de la Mémoire asbl

Nicolas Kurevic (téléphone 04 232 70 03)

Julie Ricard Clara Derhet

Anne-Sophie Leprince

Courriel du service : pedagogique@territoires-memoire.be

Dépôt légal : D/2020/9464/2

Retrouvez tous les dossiers pédagogiques sur www.territoires-memoire.be/dossiers





Les Territoires de la Mémoire asbl est un centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

L'association pense que le travail de Mémoire est indispensable pour éviter de reproduire les erreurs commises dans le passé, pour comprendre et décoder le monde qui nous entoure et pour participer à la construction d'une société plus solidaire qui place l'humain au centre de toutes les préoccupations.

Aujourd'hui, le centre est reconnu comme une organisation communautaire d'éducation permanente et est devenu un centre de ressources relatif à la transmission de la Mémoire (décret « Mémoire ») reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'association est membre depuis 2011 de la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme représentante de celle-ci au sein du groupe Musées et mémoriaux au sein de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA).





Table des matières

Les Territoires de la Mémoire asbl			
L'animation Regards sur le génocide des Tutsi au Rwand	a 9		
Pourquoi aborder l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda ?	9		
Comment aborder l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda ?	10		
Déroulé de l'animation Regards sur le génocide des Tutsi	au Rwanda 11		
Introduction motivante	11		
Travail en sous-groupes	11		
Mise en commun	12		
Conclusion	12		
Matériel	13		
Portraits	15		
Ligne du temps	28		
7 caractéristiques par Jacques Sémelin	29		
Tableau récapitulatif pour le cas du génocide des Tutsi au Rwanda	37		
Les 10 étapes d'un génocide par Grégory H. Stanton	39		
Lexique	42		



L'animation Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda

L'animation *Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda* a été mise au point en 2014, à la veille de la 20° commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda.

Dans un premier temps, cette animation a été pensée en lien avec le film-documentaire "Des Cendres dans la Tête" réalisé par Patrick Séverin (2010 - Instants Productions). Ce film retrace le voyage mémoriel entrepris par le réalisateur et son cousin, Sylvain, rescapé du génocide.

Cette animation a néanmoins été conçue afin de pouvoir être dispensée sans nécessiter obligatoirement le visionnage dudit film-documentaire.

1. Ce film-documentaire s'accompagne également d'un dossier pédagogique accessible via ce lien : http://descendresdanslatete.be/

Ce dossier constitue une formalisation s'adressant à tout relais éducatif désireux d'appréhender cette histoire avec un groupe constitué de participant es ayant 15 ans et plus.

Pourquoi aborder l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda?

L'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda est une histoire particulièrement méconnue en Belgique ... pourtant, cette histoire est intimement liée à l'histoire belge, passée et présente. Si les évènements qui ont précédé, accompagné et suivi la période du génocide peuvent sembler lointains dans le temps, dans l'espace et dans les esprits, il n'en est rien.

En effet, impossible d'appréhender cette histoire sans aborder l'histoire de la colonisation, de la décolonisation et des relations qui perdurent entre la Belgique et le Rwanda. Impossible également de comprendre des événements qui ont lieu aujourd'hui en Belgique (tensions entre communautés issues de la diaspora rwandaise, revendications relatives aux responsabilités de la Belgique, ...) sans connaître cette histoire et la réalité de la diaspora rwandaise.

On pourrait se demander dans quelle mesure cette méconnaissance et l'absence de cette histoire dans notre enseignement ne constituerait pas le continuum d'un racisme inconscient.

Aborder l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda, sortir cette histoire de l'ombre, c'est l'opportunité avec son groupe de :

- · Déconstruire de nombreux préjugés, notamment sur les pays africains et sur la colonisation
- Sensibiliser aux mécanismes qui peuvent aboutir à un racisme d'État/des massacres de masse/des génocides, ici et ailleurs.
- Faire prendre conscience aux participant es de la complexité de l'Histoire.
- Susciter l'engagement au présent en ramenant l'Histoire au niveau de l'individu et en interrogeant la responsabilité individuelle et collective.

Comment aborder l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda?

Pour rencontrer les objectifs su-cités, cette animation d'une durée de 100 minutes se base sur le principe du storytelling, soit le recours dans le cas présent à 5 récits fictifs inspirés de vies réelles :

- L'histoire de Séraphine 12 ans en 1994 Survivante du génocide
- L'histoire de Léonard 20 ans en 1994 Génocidaire exilé au Congo
- L'histoire de Paul 35 ans en 1994 Casque bleu envoyé au Rwanda en 1993
- · L'histoire de Thierry 14 ans en 1994 Journaliste et L'histoire de Faustin 4 ans en 1994 Rescapé du génocide
- · L'histoire d'Annabelle 35 ans en 1994 Médecin en mission au Rwanda pour Médecins Sans Frontières Canada

Découvrir l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda sous cette forme permet notamment :

- De percevoir la complexité de tout événement historique et la nécessité d'envisager de manière critique chaque événement depuis différents points de vue (l'animation initie cette démarche).
- De ramener l'Histoire à des histoires individuelles afin de montrer l'importance de travailler à comprendre le Monde qui nous entoure en vue d'une action en tant que citoyen ne et de démontrer la possibilité même de cette action (qui peut prendre des formes très variées). Le tout en favorisant les échanges et l'entraide (travail en sous-groupes, mise en commun, ...).



Déroulé de l'animation Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda

L'animation Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda a été conçue pour se dérouler en 4 temps :

1er temps > Une introduction motivante en grand groupe (timing proposé : environ 15 minutes)

2e temps > Un travail en sous-groupes sur base des storytelling (timing proposé : environ 40 minutes)

3e temps > Une mise en commun en grand groupe (timing proposé : environ 30 minutes)

4e temps > Une conclusion tournée vers nos moyens d'action en grand groupe (timing proposé : environ 15 minutes)



Introduction motivante : pourquoi parler du génocide des Tutsi au Rwanda ?

L'objectif de cette introduction est de permettre aux participant·e·s de percevoir l'intérêt d'étudier une histoire dont iels n'ont potentiellement jamais entendu parler. En fonction des prérequis des membres du groupe et ou du temps dont vous disposez, il est possible :

De partir des connaissances de chacun·e sur le génocide des Tutsi au Rwanda et d'interroger le groupe sur ce que peut apporter le fait de mieux connaître cette histoire.

En partant de l'intitulé « génocide des Tutsi au Rwanda », réalisez un brainstorming et listez de manière visible les connaissances préalables des membres du groupe ainsi que leurs questions sur le sujet en vue de les inciter à trouver des pistes de réponses lors de l'animation.

De présenter les objectifs de l'animation vous-même sur base d'un échange avec les participant·e·s (en partant par exemple de leurs aprioris suite à l'annonce du thème choisi et en démontrant que même parmi celleux qui savent ce qui s'est passé au Rwanda à cette époque, peu se sentent concerné.e.s, et pourtant ...),

Il est important, au cours de cette introduction, de faire prendre conscience au groupe que l'étude du passé nous donne des clés pour appréhender et pour agir au présent et que l'Histoire est constituée de nombreuses histoires plurielles qui sont autant de pistes pour interroger notre manière d'être et d'agir.

Il s'agira ensuite de présenter la méthodologie de l'animation, à savoir la découverte de l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda via des portraits de personnages inspirés de vies réelles qui constituent autant de pièces d'un même puzzle.

Il peut être intéressant lors de cette phase introductive de déconstruire quelques grands préjugés en déstabilisant les participant·e·s dans leur vision établie du monde. Pour ce faire, vous pouvez utiliser : une carte des préjugés, des cartes montrant la taille réelle du continent africain (exemple : projection de Mercator vs projection de Gall-Peters), plusieurs modèles de cartes du monde, des photographies illustrant la diversité des pays du continent africain, ...

Il est également possible de projeter le film-documentaire "Des Cendres dans la Tête" en amont ou en aval de l'animation.



Travail en sous-groupes sur base des storytelling : des histoires à l'Histoire

Chaque sous-groupe est amené à travailler sur un des 5 portraits proposés et à réaliser la ligne de vie de son ou de ses personnage(s) (mêlant dates de l'Histoire et de l'histoire particulière de son ou de ses personnage(s)). Pour mettre en lumière l'entrecroisement de la « petite » et de la « grande » Histoire, incitez les participant·e·s à utiliser 2 couleurs différentes sur leur ligne du temps.

Le lexique se trouvant en fin de dossier peut également être mis à disposition des participant-e-s lors de cette étape de l'animation.



Mise en commun des lignes du temps : un regard global

Les informations collectées seront ensuite mises en commun. Chaque sous-groupe présentera l'histoire de son ou de ses personnage(s) au grand groupe en se basant sur les dates constitutives de sa ligne de vie. Les informations seront retranscrites par le ou la relais éducatif sur une grande ligne du temps commune pré-datée (voir partie « Matériel »).

Une fois les lignes du temps mises en commun, il sera alors possible de repérer quelles sont les grandes étapes qui ont précédé et permis la mise en place du génocide. Pour cela, il est possible d'avoir recours soit aux grandes caractéristiques relevées par Jacques Sémelin dans *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides* (voir partie « Matériel ») reproduites sur 7 fiches A3 soit aux 10 étapes d'un génocide définies par Gregory H. Stanton et reprises notamment sur le site du Musée de l'Holocauste à Montréal². Ces mêmes caractéristiques et étapes pourront être reprises dans l'étude d'autres génocides et massacres de masse.



Conclusion : quels moyens d'action ?

L'animation serait incomplète sans une réflexion finale sur les moyens d'action des citoyen·ne·s, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Il est possible de repartir des 7 caractéristiques mises en lumière par Jacques Sémelin ou des 10 étapes définies par Gregory H. Stanton et d'envisager avec le groupe les résistances possibles à chaque étape. Des exemples d'actions de prévention sont repris dans le document réalisé par le Musée de l'Holocauste de Montréal mais il est évidemment possible d'envisager d'autres pistes d'actions plus adaptées à votre public-cible.

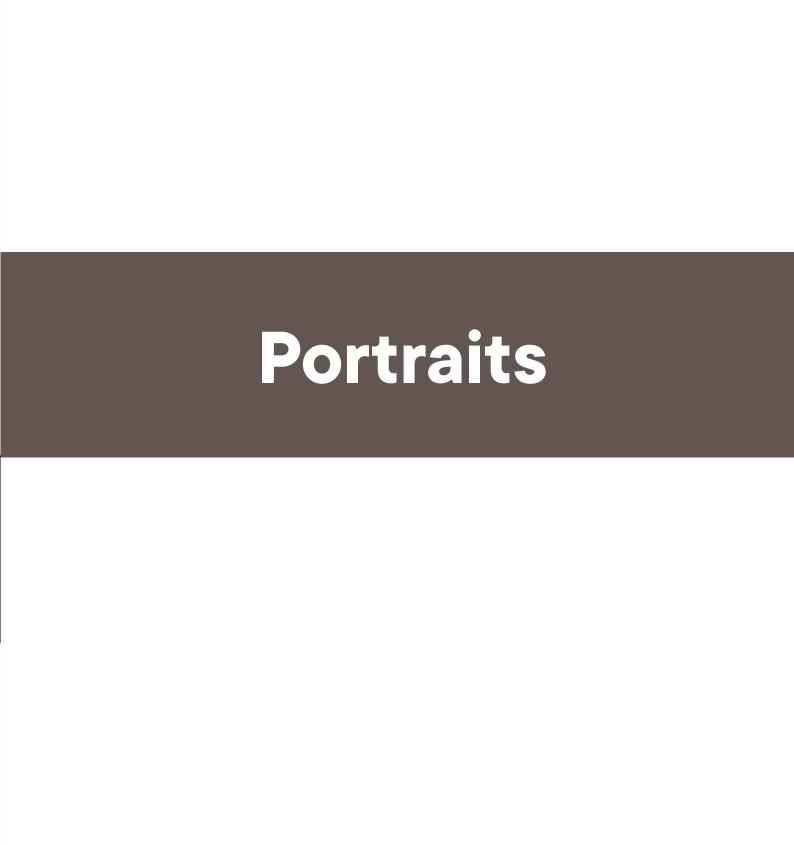
L'objectif final n'est évidemment pas de culpabiliser les participant·e·s mais de faire prendre conscience à chacun·e de l'impact de ses prises ou non prises de position, de sa capacité d'action/de résistance en tant que citoyen·ne et de ce qui relève de la responsabilité individuelle et/ou collective.

2. https://genocide.mhmc.ca/fr/genocide-etapes (dernière consultations le 13/03/2020).



Matériel





Séraphine M., 12 ans en 1994

Survivante du génocide des Tutsi au Rwanda

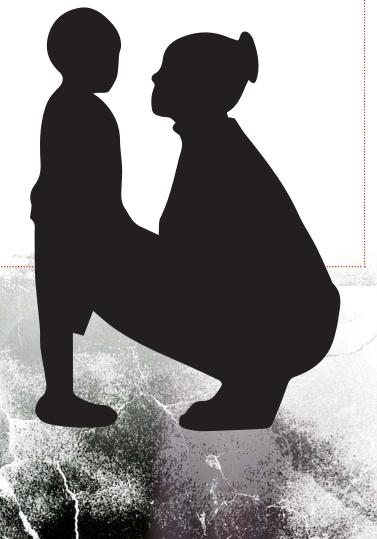
En 1994, Séraphine avait 12 ans. Elle vivait dans un petit village avec ses parents, sa sœur aînée, son petit frère et ses deux petites sœurs, des jumelles espiègles et pleines de vie. Séraphine était une bonne élève. Avec sa meilleure amie, elles allaient souvent se promener dans les bois pour jouer aux exploratrices.

Depuis plusieurs jours, ses parents lui interdisaient d'aller dans les bois et lui avaient ordonné de rentrer directement à la maison après l'école. Depuis l'assassinat du Président rwandais, le 6 avril, des rumeurs circulaient. On disait que des milices hutu, aidées par l'armée, la gendarmerie et la population hutu, écumaient le pays pour tuer les Tutsi, comme Séraphine et sa famille.

Les parents de Séraphine étaient inquiets car ils avaient vu, au cours des années, comment la haine de la population hutu visàvis de la population tutsi s'était développée.

Les violences dataient pour eux de la période qui avait précédé l'Indépendance du pays, en 1962, alors que le pouvoir était passé des mains d'une élite tutsi à des personnes représentant la majorité hutu. La situation s'était aggravée au cours des années et s'était étendue à l'ensemble du pays. Beaucoup de Tutsi s'étaient exilés dans les pays limitrophes, surtout en Ouganda, et des groupes d'exilés attaquaient régulièrement le pays, ce qui engendrait des représailles sur la communauté tutsi. Les violences et l'extrémisme hutu avaient encore augmenté avec l'attaque du pays par des Rwandais tutsi exilés en Ouganda (formant le Front Patriotique Rwandais ou FPR) en 1990 et 1993, mais un nouvel accord de paix venait d'être signé et des forces de l'ONU étaient présentes dans le pays pour garantir le maintien de la paix.

La famille de Séraphine n'avait rien à voir avec tout ça. Ils étaient des gens modestes qui s'étaient toujours bien entendus avec leurs voisins. Le matin du 10 avril, toute la famille de Séraphine était réunie à la maison pour le petit-déjeuner. Séraphine se souvient très bien de ce moment. La place de chacun et de chacune autour de la table, les rires de ses petites sœurs, le goût du lait tiède. Ses parents. Soudain, des voisins et des jeunes miliciens hutu, les Interahamwe (« ceux qui combattent ensemble »), étaient entrés dans leur maison. Ils étaient armés de machettes et de haches et criaient fort. Ils disaient que les Tutsi avaient tué le Président, qu'ils étaient tous des cafards colonisateurs qui voulaient s'emparer du pouvoir au Rwanda et se débarrasser de tous les Hutu. Les parents de Séraphine avaient alors crié à leurs enfants de s'enfuir. Avec sa sœur aînée, Séraphine est parvenue à s'échapper.



Plus tard, Séraphine a su que ses parents et ses petites sœurs étaient morts tués dans leur maison et que son frère aîné, qui avait pu également s'enfuir, avait été tué non loin, dans les bois, avec d'autres voisins tutsi, et jeté dans une fosse préalablement creusée. Ceux qui avaient tué sa famille s'étaient emparés de leurs maigres biens avant de mettre le feu à leur maison, à la table du petit-déjeuner, aux rires et aux robes colorées de ses petites sœurs.

Séraphine et sa sœur ont marché des jours durant, se cachant la journée et marchant la nuit. Sur leur route, elles ont vu beaucoup de cadavres et de personnes agonisantes. Un jour, Séraphine et sa sœur sont tombées nez à nez avec des Interahamwe. Elles ont toutes deux été violées. La sœur de Séraphine a été tuée mais Séraphine est parvenue à prendre la fuite et à trouver refuge dans une famille hutu qui l'a cachée jusqu'à la fin du génocide. De 2001 à 2012, Séraphine a assisté aux procès de ceux qui avaient tué près de chez elle dans l'espoir d'y reconnaître ceux qui avaient tué sa famille. Plusieurs ne témoignaient d'aucun remord alors que d'autres n'arrêtaient pas de pleurer. Certains étaient des enfants au moment où ils avaient tué. Parfois, Séraphine se demandait ce qu'elle aurait fait si elle était née Hutu, si elle aussi aurait tué. Elle en a en tout cas toujours voulu à l'armée belge, à l'armée française, à l'ONU ainsi qu'à l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) de ne pas avoir aidé les populations menacées quand elles en avaient vraiment besoin. Sans doute plus d'un million de victimes. Plus de 90% des Tutsi ont été tués. Des Twa et des Hutu qui n'avaient pas leur carte d'identité ou qui s'étaient opposés à la haine et aux massacres ont eux aussi été tués. Séraphine a surtout peur que ça recommence, ici ou ailleurs. Aujourd'hui, Séraphine est psychologue et lutte contre le virus du SIDA.



Léonard K., 20 ans en 1994

Génocidaire

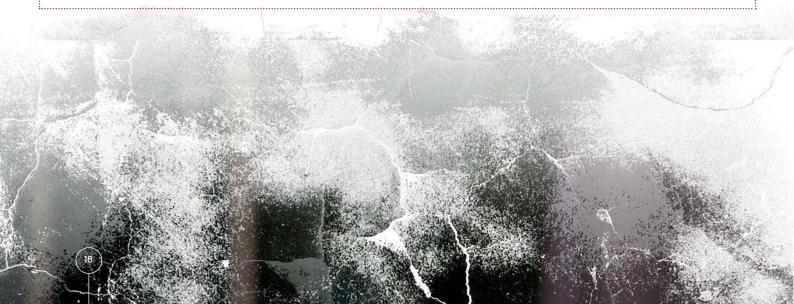
À l'école primaire, on a essayé d'apprendre à Léonard à reconnaître les Tutsi. À chaque début d'année, il fallait se lever et dire, à haute voix et de manière intelligible, sa « race » ou sa variante ethnique (hutu, tutsi ou twa). Léonard se souvient qu'un jour la maîtresse a fait venir deux petites filles devant toute la classe pour montrer que les Tutsi étaient très grands et très maigres mais que parfois ils étaient aussi petits et que donc, pour ne pas se tromper, il fallait voir la qualité de leurs cheveux, car les Tutsi n'avaient pas les cheveux crépus comme les vrais Rwandais et Rwandaises. De toute façon, tout le monde se connaissait.

Le père de Léonard répétait à son fils depuis sa plus tendre enfance que les Tutsi étaient des étrangers, arrivés après les Hutu au Rwanda, entre le XIIIe et le XVe siècle, des profiteurs qui avaient tout sans rien faire, qui se pensaient supérieurs aux autres, qui voulaient à nouveau esclavager la population hutu comme par le passé et que tous les Tutsi soutenaient le Front Patriotique Rwandais (des exilés rwandais tutsi qui attaquaient le Rwanda depuis l'Ouganda depuis les années 1990, mais avec qui de nouveaux accords de paix venaient d'être signés). C'est également ce qu'on répétait à Léonard au sein des milices Interahamwe (« ceux qui combattent ensemble ») des milices créées par le MRND, le parti du président Juvénal Habyarimana, où l'on trouvait beaucoup de jeunes hutu désœuvrés, comme Léonard. Par ailleurs, depuis quelques mois, le même type de messages était diffusé par la Radio Télévision Libre des Mille Collines, le premier média dans un pays de tradition orale, une radio de propagande extrémiste hutu.

Dans la maison de Léonard, juste au-dessus de la radio, il y avait deux photos accrochées au mur : une de Grégoire Kayibanda, le premier président hutu du Rwanda, en compagnie du roi Baudouin de Belgique, et un portrait officiel du président Juvénal Habyarimana, qui s'était emparé du pouvoir après un coup d'Etat en 1973 et avait instauré la politique du « peuple majoritaire » en faveur des Hutu (ce qui n'empêchait pas la

majorité de la population hutu d'être en difficulté, mais c'était, disait-on partout, à cause de ces cafards de Tutsi). Il y avait également, punaisé au mur, un article extrait du journal Kangura, paru en 1990 : « Les 10 commandements du Hutu ». Léonard ne savait pas lire mais avait dû les apprendre par cœur.

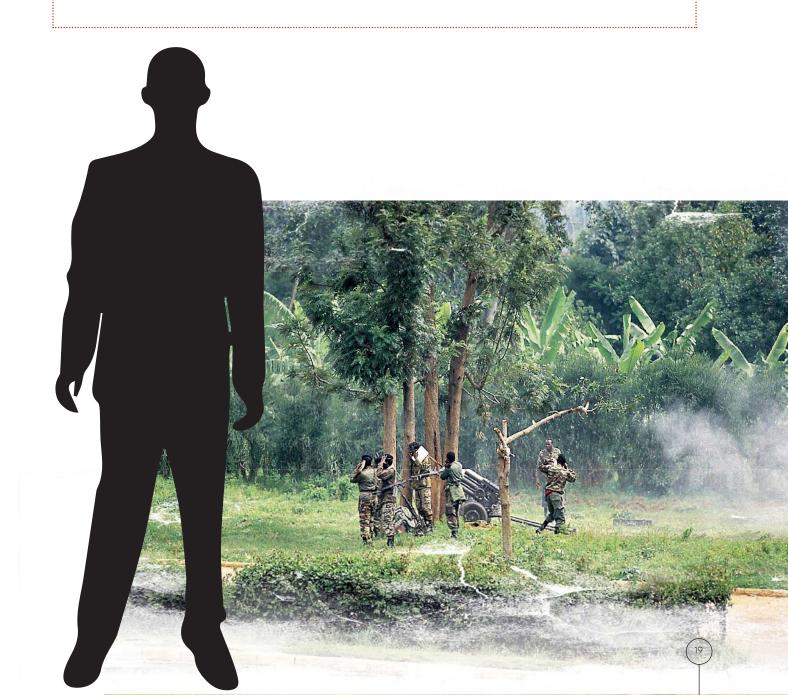
C'est dès le 6 avril 1994 que le « travail » a commencé. Ce jourlà, un attentat a coûté la vie au président Juvénal Habyarimana. Le père de Léonard a dit à son fils que cette fois-ci, « ils », ces cafards de Tutsi, avaient dépassé les bornes et que les Hutu étaient en grave danger. Léonard et les autres Interahamwe étaient de toute façon déjà prêts à accomplir correctement leur « travail » contre les Tutsi et les Hutu « complices du FPR ». La Garde Présidentielle et des militaires de l'armée rwandaise, eux-mêmes formés par l'armée française à partir des années 1990, leur avaient appris comment tuer le plus efficacement. Ils se sentaient forts et organisés. Beaucoup de machettes avaient été livrées avant que ne commence le génocide. Directement après que l'avion qui transportait le président Habyarimana ne se soit écrasé sur la capitale, Léonard se souvient que la Garde Présidentielle avait mis des barrières partout dans Kigali pour pouvoir arrêter et liquider les Tutsi de la capitale, après vérification de leurs papiers d'identité, ainsi que les personnalités-clés de l'opposition hutu.



On avait recensé tous les Tutsi et la Radio Télévision Mille Collines égrainait leur nom pour que leurs voisins, les Interahamwe, se chargent de leur sort. Tous les Hutus devaient « travailler » ensemble, sous peine d'être considérés comme des traîtres. D'autant plus que le FPR avait à nouveau rapidement déclaré la guerre au gouvernement intérimaire rwandais.

Léonard ne se souvient plus du nombre de personnes qu'il a tué. Certains étaient des voisins. Aucun ennemi ne devait être épargné.

Au moment de la débâcle, alors que le FPR progressait vers Kigali, Léonard a fui et a trouvé refuge, à l'instar de nombreux Hutu ayant participé ou non au génocide (mais craignant tous l'arrivée du FPR), dans un camp de réfugiés mis en place par l'armée française dans la zone dite « Turquoise ». Son père s'y trouvait aussi mais y est mort du choléra. Léonard vit aujourd'hui au Congo et travaille dans une mine de cobalt.



Officier Paul P., 35 ans en 1994

Casque bleu envoyé au Rwanda en 1993

Avant d'être envoyé au Rwanda en 1993, en tant que Casque bleu faisant partie de l'effectif belge de la MINUAR, l'officier Paul P. ne connaissait rien de cette ancienne colonie belge. Avant de l'y envoyer, on lui avait brièvement expliqué que vivaient dans ce pays trois ethnies différentes : les Twa, les Hutu et les Tutsi. Pendant longtemps, une élite tutsi avait été placée au pouvoir et la majorité hutu avait été discriminée. Dans les années 1950, la Belgique avait soutenu des personnalités de la majorité hutu dans leur volonté de récupérer les rênes de l'Etat. Des troubles, qui devinrent vite meurtriers, avaient alors commencé.

En 1962, le pays était devenu indépendant et le pouvoir était désormais entre les mains d'une élite hutu, qui s'était mise à son tour à discriminer la minorité tutsi. En 1990, des Tutsi réfugiés en Ouganda après d'importantes vagues de violences au Rwanda, rassemblés en un Front Patriotique Rwandais (ou FPR), attaquèrent le pays alors que le régime en place était au bord du naufrage. L'armée française était alors intervenue pour aider le gouvernement rwandais. Paul P. trouvait cette décision tout à fait justifiée.

À partir de cette époque, des négociations de paix eurent lieu entre le gouvernement rwandais et le FPR, elles aboutirent à des accords entre les deux parties. Les Nations Unies s'étaient engagées à fournir une force de maintien de la paix au Rwanda afin d'assurer la bonne mise en application de ces accords : la MINUAR. C'est dans ce cadre que Paul P. fut envoyé au pays dit « des mille collines ». En arrivant sur place, la confusion régnait dans les rangs pour distinguer qui était Hutu ou Tutsi, ami ou ennemi.

À Kigali, Paul P. ne put que constater à quel point l'atmosphère était très tendue, une « logique de guerre » imprégnait la vie politique et sociale et les possibilités d'action de la MINUAR étaient limitées à une opération de maintien de la paix, paix qui était en réalité inexistante.

Des Interahamwe armés défilaient dans les rues en hurlant qu'il ne fallait laisser aucun Tutsi vivant. Paul P. avaient vu deux hommes, apparemment Tutsi, se faire lyncher par la foule. Un membre de son équipe avait réagi, contre les ordres, et avait failli se faire lyncher à son tour.

Sur les ondes de la Radio Télévision Libre des Mille Collines, une radio extrémiste hutu très écoutée (et financée, notamment, par la femme du président rwandais), la Belgique était accusée d'aider le FPR et l'opération s'avéra de jour en jour plus risquée.

Le chef de la MINUAR, un Canadien, le général Roméo Dallaire, faisait régulièrement part de la gravité de la situation sur le plan du maintien de la paix auprès de ses supérieurs, en vain. L'ONU fut avertie très tôt d'un risque de génocide visant la population tutsi du pays.

Le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais fut abattu par un tir de roquette antiaérien. De nombreux civils et soldats rwandais attribuèrent cette attaque soit à la Belgique soit au FPR. C'est dans ce contexte que 10 Casques bleus belges, amis de Paul P, furent envoyés protéger la Première ministre, Mme Agathe Uwilingiyimana (une hutu modérée en faveur des accords de paix et d'une démocratisation du pays) et furent assassinés par des soldats du gouvernement rwandais.

Les jours qui suivirent la mort du président Habyarimana, les Etats-Unis, la France, suivis de la Belgique et de l'Italie, évacuèrent leurs ressortissants mais ne firent rien pour les populations tutsi qui commençaient à être massacrées. Le jeudi 14 avril, le gouvernement belge annonça le retrait de ses troupes et mena une campagne diplomatique afin d'obtenir le départ de la MINUAR, participant de l'effondrement du dispositif de la mission des Nations Unies au Rwanda. La décision fut finalement prise de ne maintenir qu'une force limitée de Casques bleus au Rwanda, alors que le génocide des Tutsi en tant que tel venait de commencer. Paul P. fut alors rapatrié en Belgique, conscient de laisser la population rwandaise dans une situation dramatique

Depuis son retour, Paul P. n'a jamais cessé de se demander : qu'aurions pu nous faire ? Qu'aurions-nous pu faire ? et regarde l'actualité avec angoisse. Néanmoins, il reste convaincu qu'il était essentiel qu'il obéisse aux ordres.



Thierry et Faustin

Thierry M. et Faustin O.

Journaliste belge et rescapé des massacres

Thierry M. est un journaliste belge. En 2007, il apprend qu'un de ses meilleurs amis, Faustin O., a été sauvé alors qu'il n'était qu'un enfant d'un orphelinat rwandais et rapatrié par un commando belge aux premiers jours du génocide. Lui qui voyageait et travaillait sur l'actualité depuis tant d'années ne connaissait pas grand-chose de cette histoire. Thierry M. a alors commencé à faire des recherches, à interroger des spécialistes, et a vite découvert l'importante implication de la Belgique et de la France dans ce drame. Bien vite, il apprendra d'ailleurs qu'au Rwanda, pour désigner une personne mauvaise, on dit... « un Belge »...

En vérité, quand les Allemands puis les Belges ont colonisé le Rwanda, dans les années 1900, ils ne comprirent pas la complexité de la société qui se trouvait face à eux, une complexité qui ne correspondait pas à leur schéma d'interprétation raciste. En effet, le Rwanda était composé d'une série d'entités territoriales et ses habitants appartenaient à la fois à un lignage, un clan, une colline, une région, un royaume, ... Il y avait néanmoins un royaume central à la tête duquel se trouvait un Tutsi. Ce dernier appartenait à un lignage dont les traits n'étaient pas sans rappeler les canons de beauté européens. Et beaucoup d'autres personnes de pouvoir semblaient être des Tutsi. De là les colonisateurs et les missionnaires en déduisirent que ces individus n'étaient pas comparables aux autres Noirs du Rwanda, qu'ils étaient des cousins des Blancs, qu'ils étaient les vrais chefs, et que c'étaient sur eux qu'il fallait s'appuyer pour administrer le pays.

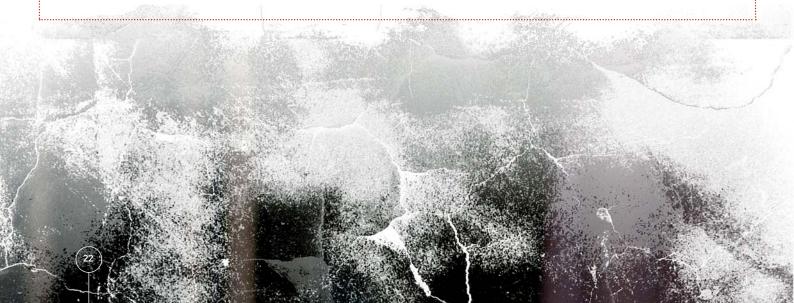
Toute une théorie raciste se développa et divisa peu à peu la population en trois grands groupes, trois « races » qui, selon les colonisateurs, étaient reconnaissables physiquement.

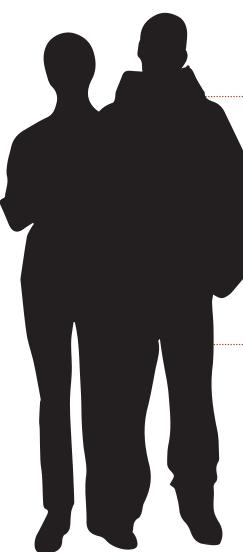
Dans les années 1950-60, le pouvoir changea de mains au profit d'une élite hutu qui représentait une majorité qui avait été tant d'années opprimée. Ils reprirent les théories racistes des Européens selon lesquelles les Tutsi étaient des colonisateurs d'une autre race arrivés tardivement au Rwanda et qui avaient soumis à leur autorité la majorité hutu.

Alors que le pays traversait des difficultés économiques, sociales, politiques et militaires, les présidents hutu successifs prirent des mesures à l'encontre des Tutsi et les pointèrent du doigt comme responsables des maux du Rwanda.

Un cycle de conflits meurtriers se mit en place. La situation s'aggrava lorsque le FPR (Front Patriotique Rwandais) créé en Ouganda par des exilés tutsi attaqua le pays en 1990 puis en 1993. Les représailles contre la population tutsi à l'intérieur du pays furent à chaque fois très importantes.

Les puissances internationales intervinrent alors, afin qu'une paix soit négociée. Les négociations aboutirent aux Accords d'Arusha II en août 1993 mais le génocide était déjà en préparation.





Ainsi, le 6 avril 1994, après que l'avion du président rwandais fut abattu par une roquette, le génocide des Tutsi débuta. Après la mort de 10 Casques bleus belges, la MINUAR (Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda) retira presque l'ensemble de ses effectifs (de 2165 membres à 270, très limités dans leurs actions). Environ 100 jours après le début du génocide, alors que les troupes françaises intervenaient avec l'opération Turquoise censée venir en aide aux populations ciblées par le génocide et que le FPR arrivait sur Kigali, près de 1 million de personnes, dont une majorité écrasante de Tutsi (plus de 90%), avaient été exterminées.

Ce qui a le plus choqué Thierry M. n'est pas que la Belgique ait retiré ses forces, mais qu'aucune voix ne se soit soulevée en Belgique pour maintenir leur présence, alors que tout le monde voyait à la télévision ce qui était en train de se passer. Le désintérêt était collectif et continue de l'être.



Annabelle S., 35 ans en 1994

Annabelle S. est née au Canada en 1959. Vers l'âge de 8 ans, Annabelle a pris conscience du fait que les êtres humains ne mourraient pas seulement de cause naturelle mais aussi par l'intervention d'autres êtres humains. Elle a vu à cet âge-là un documentaire à la télévision sur les camps de concentration et d'extermination nazis avec des images de tas de cadavres à Auschwitz et d'une femme décharnée qui avait un numéro tatoué sur l'avant-bras.

Quelques jours plus tard, Annabelle S. s'est rendue avec sa mère dans le quartier juif de Montréal pour faire des achats. Dans une boutique, un vieil homme avec une voix et des yeux très doux les a aidées dans leurs achats et a offert comme à chaque fois un livre à Annabelle S. Ce jour-là, Annabelle a remarqué le numéro tatoué sur l'avant-bras du vieil homme et a compris ce qu'il signifiait. En grandissant, Annabelle S. a su qu'elle voulait faire quelque chose pour aider les autres. Elle a donc entrepris des études de psychologie et de médecine avant de s'engager dans le travail humanitaire.

À 27 ans, Annabelle S. a réalisé sa première mission au Rwanda dans le cadre d'une aide au traitement des personnes atteintes du Sida. Durant un an, Annabelle a côtoyé une jeune popuparties dès la mi-avril (il ne restait que MSF, la Croix-Rouge, les Casques bleus restant dirigés par Roméo Dallaire et deux membres humanitaires de l'ONU à Kigali).

Durant les 100 jours d'avril à juillet 1994, jusqu'à ce que les forces du FPR s'emparent de Kigali, environ un million d'hommes, de femmes et d'enfants seront tués et un demi-million blessés.

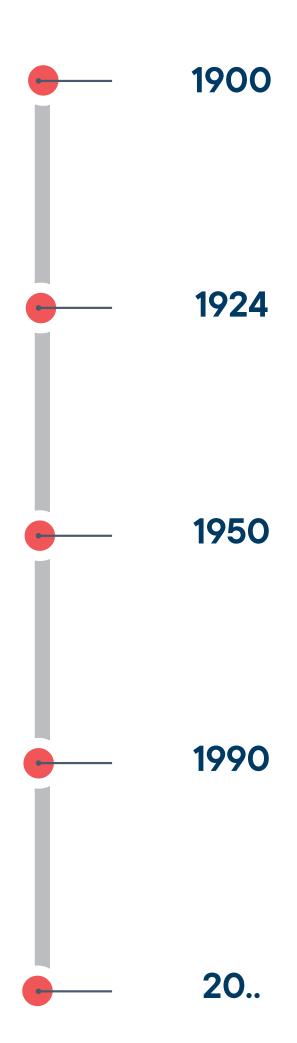
Annabelle travaillait en moyenne 18h par jour alors que dehors, des miliciens et des groupes d'hommes, mais aussi de femmes parfois, armés de machettes, continuaient à tuer.







Ligne du temps



7 caractéristiques

par Jacques Sémelin

Le massacre comme processus mental

- Réaction à une situation de crise, de bouleversement important
- Mouvement non spontané : des thèses sont formulées et récupérées par des leaders politiques. En période d'instabilité, ces idéologies transforment l'angoisse collective en un sentiment de peur à l'égard de « l'ennemi » ciblé. Ces traumatismes sont à l'origine :
- d'un repli identitaire qui s'effectue aux dépens de l'Autre perçu comme formellement différent.
- d'une quête de pureté impliquant que l'Autre à détruire est impur. Deshumanisation et bestiali sation de l'ennemi.
- D'un besoin de sécurité : la peur est transformée en haine. Propagande qui propose alors de détruire l'ennemi

2 Le basculement dans la guerre

Mobilisation totale de la population et création de milices civiles armées qui opèrent dans le sillage des armées et qui visent les populations civiles « ennemies ». Pendant la guerre, tous les interdits sont levés : on peut tuer, violer, piller, etc.

3 Le tiers s'effondre

Entre les persécuteurs et les victimes, il existe toujours un « Tiers » (exp : Communauté internationale) qui se montre solidaire des victimes. Son intervention peut freiner le développement de la violence. Par contre, s'il reste indifférent, passif, la violence s'intensifie.



4 Le passage au massacre

Processus de décisions, évoluant par étape vers une « solution » de plus en plus brutale. Planification organisée incluant une part d'improvisation due aux circonstances.

Les individus chargés d'exécuter les massacres

4

Pas de critères déterminants

La cruauté est motivée par la peur d'être soi-même détruit. Le tueur obéit à une double pression :

Verticale : ordre des supérieurs

Horizontale: se conformer aux autres

Les tueurs justifient leurs actes en parlant de légitime défense

6 Procès des personnes ayant participé au génocide

Il faut juger dans leur totalité les auteur-tricers du génocide

7 Négationnisme

Même après des décennies, des personnes continuent à nier la réalité des génocides

Tableau récapitulatif pour le cas du génocide des Tutsi au Rwanda

Caractéristiques	Génocide des Tutsi au Rwanda
Le massacre comme processus mental Réponse à une situation de crise, de bouleversement important. Mouvement non spontané : des thèses sont formulées et récupérées par des leaders politiques. En période d'instabilité, ces idéologies transforment l'angoisse collective en un sentiment de peur à l'égard de « l'ennemi » ciblé. Ces traumatismes sont à l'origine : d'un repli identitaire qui s'effectue aux dépens de l'Autre perçu comme formellement différent d'une quête de pureté impliquant que l'Autre à détruire est impur. Déshumanisation et bestialisation de l'ennemi. d'un besoin de sécurité : la peur est transformée en haine. Propagande qui propose alors de détruire l'ennemi.	 Crise révolutionnaire (incursions FPR) inscrite dans un cycle de violences entre Hutu et Tutsi. Réactivation d'un passé douloureux chez les Hutu. Les Tutsi sont rejetés, ils sont décrits par la propagande comme différents, inférieures. Les Hutus sont présentés comme des "purs Rwandais" alors que les Tutsi sont qualifié de cafards, de cancrelats, d'"Inyenzi". Haine envers les Tutsi. Propagande (ex. radio RTLM, journal Kangura, discours d'Intellectuel-le-s et de politicien·ne·s,)
Le basculement dans la guerre Mobilisation totale de la population et création de milices civiles armées qui opèrent dans le sillage des armées et qui visent les populations civiles « ennemies ». Pendant la guerre, tous les interdits sont levés : on peut tuer, violer, piller, etc.	Les Interhamwe et les premières tueries
Le tiers s'effondre Entre les persécuteurs et les victimes, il existe toujours un « Tiers » (exp : Communauté internationale) qui se montre solidaire des victimes. Son intervention peut freiner le développement de la violence. Par contre, s'il reste indifférent, passif, la violence s'intensifie.	Départ rapide des Casques bleus de la MINUAR. L'ONU refuse de s'engager alors qu'elle se trouve sur place et est au courant des grandes tensions qui se- couent le pays (Somalie) Réactions tardives (opérations Black Thunder, Noroit et Turquoise)
Le passage au massacre Processus de décisions, évoluant par étape vers une « solution » de plus en plus brutale. Planification organisée incluant une part d'improvisation due aux circonstances.	Planification en ce qui concerne le massacre et les objets utilisés pour tuer (machettes)
Les individus chargés d'exécuter les massacres Pas de critères déterminants La cruauté est motivée par la peur d'être soi-même détruit. Le tueur obéit à une double pression : Verticale : ordre des supérieurs Horizontale : se conformer aux autres Les tueurs justifient leurs actes en parlant de légitime défense	Cruauté des Hutu motivée par la peur d'être éliminés par les Tutsi, ils agissent pour se défendre (disent-ils). Double pression.
Procès des personnes ayant participé au génocide Il faut juger dans leur totalité les auteurs du génocide	TPIR Tribunal pour Crimes de Guerres des Nationes Unies Gacaca
Négationnisme Même après des décennies, des personnes continuent à nier la réalité des génocides	Négationnisme



Les dix étapes d'un génocide

par Grégory H. Stanton

Le génocide est un phénomène humain dont le processus peut être analysé et compris.

Il peut par conséquent être prévenu. Selon l'expert universitaire et activiste Gregory H. Stanton, le processus du génocide se développe en dix étapes, ici résumées. Ces étapes ne suivent pas toujours une progression linéaire, elles peuvent coexister. À chaque étape, des mesures de prévention peuvent être mises en action.

Classification

Division des personnes entre « nous » et « eux » par des groupes en position d'autorité, selon l'origine ethnique.

Prévention : développer des institutions universalistes qui encouragent la cohésion sociale.

2 Symbolisation

Identification des gens en tant que Juifs, Roms, Tutsis, etc. Les distinguer par des couleurs ou des vêtements symboliques.

Prévention : Rendre illégaux les symboles et les discours de haine, ainsi que les vêtements identifiant des groupes victimes.

3 Discrimination

Un groupe dominant utilise la loi, les coutumes et le pouvoir politique afin de nier les droits d'autres groupes.

Prévention : Respecter tous les droits civils, politiques et la jouissance au droit à la citoyenneté pour tous les groupes au sein de la société. Toute discrimination fondée sur la nationalité, l'ethnicité, la race ou la religion doit être illégale.

4 Déshumanisation

Affirmation par propagande de la valeur moindre du groupe victime par rapport au groupe majoritaire. Les assimiler à des animaux, des insectes ou des maladies.

Prévention : Condamner, punir rapidement et rendre culturellement inacceptables les discours et les crimes haineux. Sanctionner l'incitation au génocide.

5 Organisation

Conception de plans de meurtres génocidaires, en général par l'État, son armée ou des milices.

Prévention : Interdire l'adhésion à ces milices, sanctionner leurs dirigeants. Imposer des embargos sur les armes vers ces pays et créer des commissions d'enquête.

6 Polarisation

Amplification des différences entre les groupes par la propagande. Interdiction d'interactions entre les groupes. Meurtre des membres modérés du groupe oppresseur.

Prévention : Protéger ces membres modérés et les groupes de défense des droits humains. Saisir les avoirs des oppresseurs et les empêcher de voyager à l'étranger.

7 Préparation

Identification et séparation des groupes victimes. Obligation de porter des symboles. Déportation, isolement et famine planifiée. Préparation de listes de mise à mort.

Prévention : Aide humanitaire, intervention internationale armée ou aide majeure au groupe victime pour qu'il se défende.

8 Persécution

Les victimes sont identifiées et isolées en raison de leur ethnicité ou de leur identité religieuse. Au sein de l'État génocidaire, les membres des groupes discriminés vont parfois être obligés de porter des symboles les identifiant et biens et propriétés sont souvent expropriées.

Prévention : les organisations régionales ou la communauté internationale doivent se mobiliser afin d'assister ou intervenir auprès des victimes.

9 Extermination

Début des massacres, perçus par les tueurs comme des actes « d'extermination » car ils croient que leurs victimes ne sont pas pleinement humaines.

Prévention : Seule une intervention armée massive peut arrêter le génocide. La communauté internationale doit soutenir cette opération en fournissant transport aérien, équipement et financement.

10 Déni

Négation par les auteurs d'un génocide d'avoir commis des crimes. Blâme souvent rejeté sur les victimes. Dissimulation de preuves et intimidation de témoins.

Prévention : Poursuite des auteurs du génocide par un tribunal international ou des tribunaux nationaux. Éducation du public.



Lexique

Accords de paix d'Arusha: Accords de paix et de partage du pouvoir signés en 1993 entre le FPR (Front Patriotique Rwandais) et le gouvernement rwandais à Arusha, en Tanzanie. Ces accords visaient à mettre fin à la guerre intermittente qui se déroulait depuis 1990 et prévoyaient notamment le partage du pouvoir entre les différents partis politiques, la mise en place de nouvelles élections ainsi que l'intégration des combattants du FPR dans la future armée nationale. Ces accords, impulsés par la communauté internationale et soutenus par plusieurs partis politiques rwandais, seront jugés inacceptables et rejetés par les extrémistes hutu, dont des proches du président Juvénal Habyarimana.

Casques bleus: Force de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU). Envoyée dans des zones de conflits pour protéger les populations civiles ou encore servir de force d'interposition, cette force est constituée de militaires prêtés par des pays membres de l'ONU. En 1994, au Rwanda, 10 Casques bleus belges participant à la MINUAR furent exécutés par l'armée rwandaise alors qu'ils assuraient la sécurité de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana.

Dix commandements des Bahutu : Texte de propagande anti-Tutsi, très agressif et explicite publié en 1993 dans le journal de propagande raciste Kangura (le « réveil »). Le périodique Kangura était lié aux proches extrémistes du président Juvénal Habyarimana.

Ethnie: Groupe d'individus qui possèdent une structure socio-culturelle commune (la langue, la culture, l'histoire, des croyances...) et qui ont conscience de constituer un groupe.

FPR: Front Patriotique Rwandais. Le FPR est un mouvement de lutte armée fondé en 1987 par des exilés tutsi rwandais avec pour objectif le retour au Rwanda. L'armée du FPR mettra fin au génocide et sera victorieuse de la guerre contre l'armée rwandaise. Depuis juillet 1994, le FPR dirigé par Paul Kagame est le parti au pouvoir au Rwanda.

François Mitterrand (1919–1996) : 21e président de la République française (1981–1995). Sous sa présidence, la « Françafrique », réseaux d'influences (militaires, économiques et politiques) de la France à l'égard de l'Afrique, s'est beaucoup consolidée. François Mitterrand a notamment été très proche du gouvernement Habyarimana qu'il a soutenu politiquement et militairement.

Gacaca: Tribunaux créés en 2002 inspirés d'une forme de justice traditionnelle basée sur la participation de la population et visant initialement à régler des différents entre petites communautés. Après le génocide, les Gacaca avaient pour objectif de désengorger les prisons des nombreux individus poursuivis pour actes de génocide, d'obtenir des informations sur les massacres et de participer d'une politique de « réconciliation » afin que les Rwandais-e-s puissent à nouveau cohabiter en paix. Entre 2002 et 2012, ils ont permis près de deux millions de procès et permis de juger la majorité des accusé-e-s de génocide.

Lexique

Génocide : Crime contre l'humanité consistant en l'intention et la mise en oeuvre de l'extermination, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique, religieux ou « racial » en tant que tel. Le terme a été créé en 1944 par le juriste polonais Raphaël Lemkin pour désigner l'extermination systématique des Juifs et des Tziganes par le régime nazi.

Juvénal Habyarimana (1937–1994): Président de la deuxième République du Rwanda. Il prit le pouvoir en 1973, suite à un coup d'État militaire contre le président Grégoire Kayibanda. À la tête du parti MRND, il gouverna le pays sans partage du pouvoir jusqu'en 1991 où il fut poussé à accepter le multipartisme. Il trouva la mort dans un attentat contre son avion le 6 avril 1994, au-dessus de l'aéroport de Kigali.

Milices Interahamwe : Interahamwe signifie « Ceux qui attaquent ensemble ». Recrutés parmi la jeune population hutu, les membres de cette milice du MRND furent parmi les principaux exécutants du génocide.

MINUAR: Mission des Nations unies pour l'Assistance au Rwanda. Mission de maintien de la paix créée par l'ONU en octobre 1993 pour soutenir la réalisation des accords de paix d'Arusha et composée essentiellement de Bangladais, de Belges et de Ghanéens. Alors que les tueries atteignent leur pire niveau fin avril 1994, l'ONU décidé du retrait de 9/10ème de la MINUAR, ne laissant que 270 Casques bleus impuissants sur place sous le commandement du général canadien Roméo Dallaire.

MRND: Le Mouvement révolutionnaire national pour le Développement (MRND) est un parti politique créé en 1975 par le président rwandais Habyarimana. Après un changement de constitution en 1978, le MRND devient un parti unique duquel chaque citoyen-ne rwandais-e devenait membre dès sa naissance. Il restera parti unique jusqu'au multipartisme instauré par une nouvelle constitution en 1991. Le MRND se rebaptise alors Mouvement républicain national pour le Développement et la Démocratie (MRNDD). En 1992, le MRND fonde un « mouvement de jeunesse » : les Interahamwe.

ONU: L'Organisation des Nations unies (ONU) est une organisation internationale regroupant presque tous les États de la planète (193 membres en 2014). Ses objectifs visent à faciliter la coopération dans le droit international, la sécurité internationale, le développement économique, le progrès social, les droits humains et la réalisation à terme de la paix mondiale. Elle a été fondée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale pour remplacer la Société des Nations.

Opération Turquoise: Intervention militaire organisée par la France et validée par une résolution de l'ONU. Créée avec l'objectif officiel d'assurer une « zone humanitaire sûre » dans l'ouest du Rwanda afin de protéger les populations menacées par le génocide et la guerre, cette opération permettra à des responsables du génocide de pouvoir s'enfuir vers le Zaïre (actuelle RDC) devant l'avancée de l'armée du FPR. Cette opération a duré du 23 juin au 22 août 1994.

Regards sur le génocide des Tutsi au Rwanda



Cette animation propose une prise de connaissance et une analyse du génocide des Tutsi au Rwanda via le récit de vie (des récits de vie fictifs inspirés de témoignages réels) afin de comprendre à la fois la spécifité de cet événement et les mécanismes psychosociaux généraux qui caractérisent les génocides.

Renseignements : équipe Pédagogique

Tél. 04 232 70 03

pedagogique@territoires-memoire.be



Durée 100 min

Les acteurs de l'histoire, c'est vous!



Bd de la Sauvenière 33-35, 4000 Liège Tél. + 32 (0)4 232 70 60

www.territoires-memoire.be accueil@territoires-memoire.be





















Intradel









PROVINCE DE LUXEMBOURG

PARLEMENT DE WALLONIE















